

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BOCAGE BOURBONNAIS

1, PLACE DE L'HOTEL DE VILLE - 03160 BOURBON L'ARCHAMBAULT

TEL. : 04.70.67.11.89. / FAX : 04.70.67.61.25.

DEL20221017-127



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire



Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais s'est réuni le dix-sept octobre de l'an deux mille vingt-deux, à dix-neuf heures sept, à Saint-Plaisir.

Membres en exercice : 39

Date de convocation : 11 octobre 2022

Membres présents : 31

Acte rendu exécutoire le : 21 octobre 2022

Membres votants : 37

Date de publication : 21 octobre 2022

Secrétaire de séance : M. Maurice CHOPIN

Président de séance : M. Jean-Marc DUMONT, Président de la Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais

Etaient présents : M. François ENOUX commune d'Agonges ; M. François REGNAULT commune d'Autry Issards ; Mme Séverine BERTIN, Mme Annik BERTHON, Mme Joëlle BARLAND, Mme Ginette ROUZEAU, M. Michel AUBAILLY, M. Christian AUBOUARD, M. Ludovic CHAPUT, M. Jean-Luc LEMAIRE commune de Bourbon l'Archambault ; Mme Brigitte OLIVIER, M. Didier AUCLAIR commune de Buxières les Mines ; M. Jacques FERRANDON commune de Châtel de Neuvre ; Mme Marie-Françoise LACARIN commune de Cressanges ; M. Maurice CHOPIN commune de Deux-Chaises ; M. Gérard VERNIS commune de Franchesse ; M. Eric SONIVAL commune de Gipy ; M. Stéphane LELONG commune de Le Montet ; M. Yves SIMON commune de Meillard ; M. Guy DAUCHAT, M. Yves PETIOT commune de Noyant d'Allier ; Mme Annie BOURCIER commune de Saint-Aubin-le-Monial ; M. Eddy DAMIEN commune de Saint-Hilaire ; Mme Sylvie EDELIN, M. Daniel GUEULLET commune de Saint-Menoux ; M. Daniel BLANCHET commune de Saint-Sornin ; M. Didier THEVENOUX commune de Saint-Plaisir ; M. Jean-Marc DUMONT, M. Sylvain RIBIER commune de Tronget ; Mme Nicole PICANDET commune de Vieure ; M. Pierre THOMAS, commune d'Ygrande.

Absents excusés : M. Gille DENIS ; Mme Françoise GUILLEMINOT ; M. Olivier GUIOT ; M. Rémy GUILLEMINOT

Pouvoir de vote : M. Patrick CHALMIN donne pouvoir à M. Jean-Marc DUMONT ; M. Jany POIRIER donne pouvoir à Mme Nicole PICANDET ; M. Jean-Marie PAGLIAI donne pouvoir à Mme Annie BOURCIER ; M. Thierry GUILLOT donne pouvoir à M. Maurice CHOPIN ; M. Cyrille CURTON donne pouvoir de vote à M. Daniel GUEULLET ; M. Sébastien THOMAS donne pouvoir à M. Pierre THOMAS.



Objet : MOTION RELATIVE A L'INDEXATION DES PRIX DE L'ELECTRICITE SUR LES PRIX DU GAZ

Considérant que les prix de l'électricité sont indexés sur les cours du gaz qui, suite aux événements récents et plus particulièrement, la guerre en Ukraine a entraîné une forte diminution des approvisionnements en gaz qui par effet de levier a entraîné une augmentation des prix ;

Considérant que cette indexation a amené par corrélation à une augmentation des cours de l'électricité ;

Considérant qu'il s'agit d'une règle édictée par la Commission Européenne qui admet cependant des tolérances en fonction des pays membres ;

Considérant que l'ensemble des tiers du territoire français sont impactés par cette indexation ;

Vu la motion proposée par le conseil départemental lors de la session du mardi 11 octobre 2022 portant sur la désindexation du prix de l'électron de l'électricité sur celui de la molécule de gaz.

Il est proposé aux conseillers communautaires de valider une motion demandant la désindexation des prix de l'électricité sur les cours du gaz.

Le conseil communautaire, après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré,

DECIDE

A l'unanimité

- Demande solennellement au gouvernement de saisir les instances européennes pour qu'elles renoncent à l'indexation du prix de l'électron de l'électricité sur celui de la molécule de gaz ;
- Soutient la cause des consommateurs, – particuliers, entreprises et collectivités territoriales –, assujettis aux rigueurs d'un marché européen de l'énergie qui échappe à notre souveraineté nationale.
- Demande la révision des seuils d'éligibilité aux tarifs réglementés de l'énergie qui pénalisent actuellement fortement les collectivités territoriales

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté de Communes,



Jean-Marc DUMONT

